

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-2023-0103**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 16 janvier 2024 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :


DM-2023-0103 – 411 à 415, chemin Saint-Louis:

- Autoriser la subdivision d'un lot rendant la marge arrière de l'habitation bifamiliale isolée existante à 6.5 mètres au lieu de 7.5 mètres tel que prescrit à la grille des usages et normes du Règlement de zonage 701 pour la zone H-80.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

Donné à Beauharnois, ce 18 décembre 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim